



Inscriptions aux formations post universitaires à la Faculté de Médecine de Sfax

Un 2ème tour d'inscriptions aux Mastères proposés par la faculté de médecine de Sfax au titre de l'année universitaire 2020-2021 est autorisé du mardi 27 octobre 2020 à 20h 00 mn au dimanche 1^{er} Novembre 2020 à 20h 59 mn.

La liste des formations des Masters est cité ci dessous et sur googleforms destiné à l'inscription (voire lien ci dessous)

- Mastère professionnel de toxicologie industrielle et de l'environnement
- Mastère de recherche clinique en sciences médicales
- Mastère de recherche en biotechnologie en sciences médicales

La demande d'inscription se fera exclusivement en envoyant le dossier via google forms destiné au CEC ou Mastère (suivre le lien du CEC ou Mastère ci dessous)

Une seule demande d'inscription à un Mastère ou un CEC sera autorisée.

Les candidats déjà acceptés à un CEC ou Mastère n'ont pas le droit de s'inscrire à une autre formation.

Tout étudiant demandant l'inscription à plus d'un CEC ou Mastère sera privé des toute formation durant l'année 2020-2021.

L'inscription se fera en 4 étapes:

Etape 1 : Choix d'une seule formation (CEC ou Mastère) et soumission du dossier numérique de pré inscription au coordinateur (via googleforms dont vous obtenez le lien en cliquant sur : [inscription-formations2020-2021 \(2ème session\)](#)).

Etape 2 : Évaluation des dossiers par les coordinateurs (3 mentions Accepté-

Refusé- Acceptable si places disponibles) avec classement de ces derniers par ordre de mérite selon des critères pré établis par le (s)coordinateur(s) en concertation avec le comité de pilotage).

Etape 3 : Prise de décision concernant l'inscription du candidat à la formation demandée sur la base de l'évaluation des coordinateurs ; la conformité du dossier aux critères du public cible de la formation, la chronologie de l'inscription, et les places disponibles. Une fois accepté, le candidat sera informé par mail.

Etape 4: Une fois accepté le candidat doit payer les frais d'inscription dans un délai ne dépassant pas 10 jours à partir de la date du mail de son acceptation ; et envoyer le justificatif de paiement dans les délais de 10 jours (à partir de la date sus citée) et ce selon les modalités qui seront précisées sur le mail d'acceptation. Si le justificatif sus cité n'est pas reçu dans les délais; le candidat sera remplacé par un autre candidat à partir de la liste d'attente.